

MEIER 19

de Erich Schmid

d'après le livre «Meier 19» de Paul Bösch

Scénario et réalisation: Erich Schmid
Collaboration: Richard Dindo, Georg Janett
Chef-opérateur: Pio Corradi
Assistant à la caméra: Ueli Nüesch
Son: Dieter Meyer, Jens Rövekamp
Montage: Katrin Oettli, Dindo, Schmid
Chanson titre: Toni Vescoli
Musique: YLT, Rainer Flury
Montage son et mixage: Dieter Lengacher, Magnetix

Avec nos remerciements particuliers au Dr Angela Thomas, haus bill, Zumikon

Participantes et participants

Kurt Meier (Meier 19), Doris Kürsteiner (la fille de Meier 19), Paul Bösch (auteur du livre "Meier 19"), Daniela Lager (animatrice TV), Josef Harder (ingénieur de la société de coffre-forts), Alfred Messerli (journaliste et président de commune), Roland Gretler (Panoptikum für Sozialgeschichte - Archives d'histoire sociale), Arnold Winkler (secrétaire du commando de police), Werner Strebel (conseiller communal), Gertrud Heinzelmann (avocate), Alfred Wendel (agent de la police municipale), Silvio R. Baviera (écrivain et galeriste), Peter Spring (chef du téléjournal SF DRS), Esther Burkhardt Modena (Dr phil., enseignante), Verena Voiret (artiste et enseignante), Rodolphe Widmer (licencié en sciences économiques, ancien collaborateur de la Banque nationale), Ernst Bieri (Dr en droit, ancien conseiller administratif)

Interprètes

Valentin Rabitsch (voleur de paies), Anja Tobler (contrevenante au code de la route), Peter Stuber (policier), Martin Walder (narrateur)

Production: ariadnefilm gmbh - Rebusstrasse 50 - 8126 Zumikon

Contributions de soutien

Bundesamt für Kultur EDI, Stadt und Kanton Zürich, Kulturstiftung des Kantons Thurgau, Schweizer Fernsehen DRS / 3sat, Migros Genossenschaftsbund Kulturprozent, Teleclub AG, UBS Kulturstiftung, Dr. Heinrich Mezger Stiftung, Alfred Richterich, Fredi Rudolf, Dr. Adolf Streuli-Stiftung, Evang.-ref. Landeskirche des Kantons Zürich, ariadnefilm GmbH

Coproductions

Schweizer Fernsehen DRS, Teleclub, 3sat

Données techniques

Durée:	98 min / 2780 m / 24 fps
Format:	35 mm Kodak Color
Filmlabor:	Egli Film&Video
Animation et reformatage (faz):	Swiss Effects
Technique sonore et mixage:	Magnetix
Son:	Dolby SR

Contacts

© Production

ariadnefilm gmbh
Filmproduktion
haus bill
Rebhusstrasse 50
CH-8126 Zumikon
tél ++41 (0)1 918 13 60
fax ++41 (0)1 918 13 72
E-mail: erichschmid@access.ch
Homepage: www.meier19.ch

Distribution

Rialto Film AG
Neugasse 6
8005 Zürich
E-mail: info@rialto.ch
tél ++41 (0)1 444 77 22
fax ++41 (0)1 444 77 80

homepages

www.meier19.ch
www.swissfilms.ch
www.rialto.ch

Synopsis (Version succincte)

Meier 19 - le polar véridique au sein de la brigade criminelle zurichoise - l'affaire judiciaire jamais résolue

Au commissariat central de la police municipale de Zurich, les agents se font voler leurs propres salaires en 1963. Le couple, un initié, n'est jamais arrêté. C'est le plus gros scandale policier et judiciaire que Zurich ait jamais connu. Lorsque le sergent Meier 19 découvre que le chef de la brigade criminelle a fourni un faux alibi, c'est le début d'une tragédie. Meier 19 est abandonné par ses amis. Il est jeté en prison. Sa femme divorce de lui. Il devient un cas social dont le sort n'intéresse plus personne. Le mouvement des jeunes de 1968 est le seul à ne pas le laisser tomber. Il se saisit de l'affaire Meier 19 pour dénoncer à fond les autorités et il organise une manifestation pour revendiquer la réintégration de Meier au sein de la police municipale. Peu de temps après, les structures autoritaires de l'après-guerre sont ébranlées par un conflit musclé de générations.

Synopsis (version complète)

L'affaire Meier 19 est une histoire policière réelle autour d'un crime parfait commis dans les rangs de la police municipale de Zurich. En 1963, les policiers du commissariat central de l'Urania se font voler leurs propres salaires. Le coupable, un initié, n'est jamais arrêté. L'histoire à sensation fait le tour du monde et en Suisse, les forces de l'ordre sont la risée générale. Peu de temps après, la police municipale est acculée par la révolte de 68.

Pour le sergent Meier 19, le vol de paies signifie l'écroulement d'un monde. Policier par vocation, il croit en la justice. Il ne tarde pas à avoir des doutes sur la manière dont l'enquête est menée. Car la police municipale de Zurich enquête pour son propre compte. Les fonctionnaires gradés et les officiers ne sont pas importunés. Ceux qui trouvent à y redire sont réduits au silence. L'équipe est gagnée par la nervosité. Les compétences de la direction de la police sont mises en doute, en particulier celles du chef de la brigade criminelle qui dirige l'enquête.

Meier 19 est l'un de ces fonctionnaires qui appellent un chat un chat. Le Dr Walter Hubatka, chef de la brigade criminelle, le mute à un poste externe sans lui demander son avis. Meier, qui perçoit cette mutation comme une punition, persiste. Petit à petit, il est saisi d'un soupçon qu'il n'ose cependant pas encore formuler.

Il avance à tâtons, rassemble des faits, discute avec le trésorier en charge du coffre-fort pillé. Celui-ci lui confirme qu'autrefois, ce coffre-fort était dans le bureau de Dr Walter Hubatka.

Hubatka, à l'époque chef de la police des mœurs, a fait enlever le coffre-fort de son bureau pour le faire remettre au bureau des salaires. Au moment du transfert, on a constaté que l'une des clés à double panneton manquait. Des années plus tard, dans le cadre de l'enquête sur le vol de paies, on se renseigne sur l'existence des clés. A cet effet, tous les membres de la police des mœurs sont interrogés, tous sauf un: Hubatka, bien que ce soit lui qui, à l'époque, a fait déplacer le coffre-fort. Entre-temps, Hubatka est devenu chef de la brigade criminelle et en cette qualité, il dirige l'enquête sur le vol de paies. Autre particularité qui fait tiquer: aucun des officiers n'est entendu dans le cadre de l'enquête, puisque ceux-ci, en vertu de leur rang même, sont considérés comme non suspects. Une discrimination que les simples policiers n'apprécient pas trop. Mais la direction de la police les tient: ceux qui se rebiffent risquent de ne pas être promus - et ceci à une époque où seule la promotion permet de faire carrière.

Ainsi, pendant longtemps, rien de ce qui couve dans l'appareil policier ne parvient aux oreilles du public. Ce n'est que lorsque Meier 19 est licencié pour une peccadille et condamné pour violation du secret de fonction que celui-ci revient sur l'affaire du vol de paies.

Dans ces années 60, la société reste marquée par le climat frileux de la Guerre froide. Mais dans le monde entier, on assiste à des troubles et des manifestations de rue liées aux révoltes des jeunes contre la guerre du Vietnam et contre l'esprit petit-bourgeois borné de l'après-guerre.

A Zurich, les banderoles consacrées à l'affaire Meier 19 flottent dans l'air surchauffé de mai 1968. Sous le mot d'ordre „La potence pour les petits, l'impunité pour les grands" le mouvement de jeunesse de l'époque proteste contre le licenciement de Meier et revendique sa réintégration dans la police communale.

Car les jeunes ont fait des expériences similaires à celle de Meier 19, notamment lors des premiers grands concerts pop. Là aussi, la police municipale a fait preuve d'une rigueur absolument disproportionnée à l'encontre des jeunes gens aux cheveux longs et aux habits bariolés qui osaient afficher ouvertement leur joie de vivre en provoquant ainsi les petits-bourgeois bien pensants. Meier 19 sympathise avec les jeunes. Ils récoltent de l'argent pour lui. Néanmoins, il reste à l'écart des manifestations.

Au cours de cet été torride de 1968, Meier découvre qu'un agent en uniforme du nom de Wendel a vu Hubatka à trois reprises à proximité du coffre-fort dans la nuit du vol de paies. Pour Meier, le soupçon que celui qui dirige l'enquête pourrait être lui-même le voleur de paies se concrétise. Mais il est encore loin de pouvoir en fournir des preuves. Fort de cette information, il se rend chez ses anciens collègues policiers avec lesquels il a travaillé jadis au poste externe. Ceux-ci l'encouragent à déposer une plainte pénale contre le chef de la brigade criminelle.

L'enquête pénale est engagée... pour être suspendue tout de suite - en arguant entre autres que pour des „raisons psychologiques" il était impossible que le chef de la criminelle, Hubatka, soit l'auteur du crime. Pour Meier, cette déclaration relève de „l'Absurdité avec un grand A". Il n'en peut plus: soutenu par un scientifique de la Banque nationale suisse solidaire de lui, il rédige un acte d'accusation sous

le titre: „Le Dr Hubatka, est-il le voleur de paies?" qu'il fait parvenir à la presse. Meier 19, tout comme l'employé de la Banque nationale, sont illico condamnés à cinq mois de prison pour diffamation. Les condamnés font recours, et le tribunal s'arrange pour que l'affaire s'ensable dans les méandres de la prescription...

Dans un article sur le procès en diffamation, la Neue Zürcher Zeitung cite le nom complet de l'employée de la Banque nationale ainsi que sa fonction exacte - ensuite de quoi ce dernier démissionne... pour se trouver au chômage pendant trois ans et demi. Maintenant, lui et Meier ont tout leur temps et ils en profitent pour rédiger des dizaines de plaintes et de pétitions qui tiennent la justice en haleine. Cette tactique, ils l'ont choisie délibérément dans l'espoir d'obtenir enfin, au détour de quelque procédure annexe, l'accès tant convoité aux dossiers du vol de paies. Et cette tactique s'avère payante: Meier copie l'ensemble du dossier - et tombe sur une information carrément hallucinante.

Le Dr Walter Hubatka, chef de la brigade criminelle et responsable de l'enquête, est le seul parmi les milliers de policiers à avoir fourni un faux alibi.

En remplissant le questionnaire (invitant à dire toute la vérité et rien que la vérité) adressé d'office à tous les membres de la police municipale après le vol de paies en 1963, Hubatka a passé sous silence le laps de temps pendant lequel l'agent en uniforme Wendel l'a vu à proximité du coffre-fort.

Une fois de plus, Meier 19 a froid dans le dos lorsqu'il découvre dans la pile de dossiers que le procès-verbal de l'interrogatoire du policier Wendel, muni de la mention manuscrite „à classer“, a été retiré de la circulation. Par ailleurs, l'unique preuve du faux alibi de Hubatka a disparu. Ce qui veut dire que le procès-verbal de l'interrogatoire de Wendel a été soustrait au juge d'instruction et supprimé au stade de l'enquête policière.

Après ces deux découvertes, Meier ne cesse de demander que cet épisode soit élucidé à l'aide d'une expertise graphologique permettant d'identifier l'auteur de la mention „à classer“. Mais cette requête (à l'instar de toutes les autres) est réfutée par la justice. Les nouvelles données liées au faux alibi du chef de la criminelle ne peuvent cependant plus être dissimulés.

Après ses échecs répétés auprès de la justice, Meier 19 s'adresse aux milieux politiques. Mais tous les responsables, du maire au chef du département de la police, l'envoient paître. Finalement, le Dr Ernst Bieri, chef du département des finances le convie à titre privé à un entretien informel dans un café de la Bahnhofstrasse de Zurich.

Mais au lieu d'une discussion franche sur l'affaire, Bieri offre à Meier 19 une rente invalidité à vie, à condition que celui-ci la boucle enfin et qu'il oublie l'affaire du vol de paies. Meier n'aurait qu'à signer une attestation déjà prête auprès du médecin de la ville déclarant qu'il souffre d'un léger handicap mental. Une formalité plutôt courante pratiquée dans de nombreux cas.

Mais la réponse que Meier 19 donne à Bieri est claire: „Plutôt crever de faim avec toute ma famille!“

Pour Meier 19, cette offre ne fait que confirmer que les autorités sont prêtes à tout pour esquiver le faux alibi du chef de la criminelle. Raison de plus pour s'accrocher: il est convaincu d'être la victime d'un complot destiné à le réduire au silence.

Prochaine étape de sa marche vers la justice: Meier 19 fait imprimer un tract soulevant un certain nombre de questions concernant le fait que Hubatka soit ménagé par la justice et la police. Mais les questions ont ceci de particulier qu'elles peuvent être interprétées comme des prises de positions ou des accusations. Du point de vue du non-initié, les questions de Meier sont parfaitement anodines et factuelles. Pour la justice en revanche, elles donnent lieu à une nouvelle procédure en diffamation contre Meier.

Cette procédure, qui passe par plusieurs instances, fait tant de bruit que la presse finit par s'en lasser. A la fin, Meier est condamné à la prison. Sa femme demande le divorce, et l'exécution de la peine est agendée de manière à tomber pile dans la procédure de divorce. (Et comme par hasard, le juge ayant décidé de ce calendrier est le père de l'avocat de l'épouse de Meier)

Meier 19 passe une bonne semaine en prison, puisque la cour des assises a levé dans une deuxième séance la peine maximale de six mois d'emprisonnement ferme. En revanche, la justice fait exécuter une peine ancienne résultant d'un procès en diffamation antérieur. Ce n'est qu'en fendant du bois du matin au soir dans la cour de la prison que Meier réussit à supporter la honte et l'humiliation.

Puis, on n'entend plus par de Meier 19. Pendant deux décennies, l'affaire tombe dans les oubliettes. Ce n'est qu'en 1996, lorsque le quotidien Tages-Anzeiger, désireux de combler le creux de l'été, dégote des histoires de personnalités zurichoises au caractère bien trempé que Meier 19 est redécouvert. Le journaliste et rédacteur Paul Bösch s'intéresse à Meier 19 et se passionne pour son histoire. Il publie un article après l'autre et finalement un livre de 360 pages, paru dans les éditions Limmat Verlag.

Le livre de Paul Bösch, une recherche journalistique exemplaire d'une grande précision scientifique, constitue une base suffisante pour que Meier 19, trente ans après avoir été congédié, soit réhabilité par les milieux politiques. L'exécutif de la ville de Zurich lui alloue la somme de 50'000 francs à titre de réparation.

Mais pour Meier 19, ce n'est qu'un début. Comme émergé d'un sommeil de belle au bois dormant, il lutte depuis lors pour une réparation compensant tous les torts qu'il a subis au cours des années.

L'affaire Meier 19 se situe à une époque marquée par l'ébranlement des structures sociales autoritaires de l'après-guerre. Meier 19 était un homme courageux et, pour beaucoup de gens, soit un modèle soit l'illustration vivante et victime du fonctionnement de la police municipale. Pour la jeunesse antiautoritaire et rebelle de 1968, Meier 19 était le personnage qui se prêtait aux projections et aux identifications. Mais ne participant jamais aux manifestations, il restait une sorte de fantôme pour la plupart des jeunes. Toutes les certitudes de l'époque se basaient sur des rumeurs: la corruption de la police municipale était telle que le chef de la criminelle bénéficiant d'appointements confortables pouvait voler la paie des pauvres petits flics sans devoir assumer la responsabilité de ses actes.

Grâce aux recherches de Paul Bösch, nous en savons aujourd'hui davantage, mais le voleur de paies n'est toujours pas confondu.

Aujourd'hui, Kurt Meier a 76 ans et il vit seul dans un petit studio subventionné pour personnes âgées, situé entre l'usine d'incinération des déchets et l'échangeur autoroutier de Brüttisellen. Il ne dispose que de 2500 francs par mois. Son appartement ne lui plaît pas. C'est pourquoi il s'est acheté un abonnement général des chemins de fer fédéraux pour sillonner le pays. Ce n'est qu'une réhabilitation complètement par les autorités qu'il pourra pleinement profiter de sa retraite. Vu qu'il bénéficie d'une excellente santé qu'il entretient dans des longues courses à vélo et au club de fitness, il est probable qu'il lui reste encore toutes les années qu'il faut pour attendre la sa réhabilitation.

Le Dr Walter Hubatka a pris une retraite anticipée pour raisons de santé en 1984, à l'âge de 62 ans. Il a manifesté son intérêt pour le film et son intention d'y participer. Mais dès le début du tournage, il s'est retiré. Pour des raisons de santé, il serait incapable de faire revivre toute cette affaire qui l'avait profondément touché. Il ne le supporterait pas.

Filmographie et biographie d'Erich Schmid

Biographie

Erich Schmid, né en 1947 à Frauenfeld, vit à Zumikon et à Zürich

1953 - 1963 Ecole primaire et collège à Frauenfeld
1963 - 1965 Ecole professionnelle de dessinateur en bâtiment à Winterthur
1969 - 1972 Deuxième formation, Collège pour adultes à Zurich
1974 - 1987 Journaliste, reporter (10 ans pour le Tages-Anzeiger)
1987 Publication du livre „Verhör und Tod in Winterthur“, Limmat Verlag
1987 - 1991 Journaliste indépendant (WoZ, Weltwoche, SF DRS)
1996 Publication du livre „Abschied von Surava“

Films

1987	«Indischer Frieden in Sri Lanka»	Documentaire/U-matic/ENG/33'
1988	«Geständnisse in Mamak»	Documentaire/U-matic ENG/45'
1988	«Verhör und Tod in Winterthur»	Collaboration au scénario
1995	«Er nannte sich Surava»	Documentaire/16 mm/82'
2000	«Meier 19»	Documentaire/35 mm/99'

Prix:

- **Grand Prix Viper 1988** pour «Geständnisse in Mamak»
- **Distinction Cineprix Telecom** pour «Surava»
- **Prix cinématographique de la ville de Zurich** pour «Surava»
- **International Media Net Award, Munich**, pour «Surava»

Les personnages du film**Kurt Meier (Meier 19),**

né le 24 septembre 1925 à Schöffli-
dorf, canton de Zurich. Le 1^{er} juin
1948, Meier entre dans la police
communale. En 1958, Meier est nommé
inspecteur, le 1^{er} janvier 1965, il
est promu sergent. En mars 1967,
Meier est viré dans le cadre de
l'affaire Guldimann et il fait
l'objet d'une poursuite pénale pour
violation du secret de fonction. Le
23 août 1967, le tribunal de dis-
trict de Zurich condamne Meier 19 à
une amende de 400 francs. Le 26 août

1967, les jeunes organisent une manifestation de soutien à Meier 19 dans le centre-ville de Zurich. Le 6 septembre 1967, le Conseil communal décide la mise en place de la première commission d'enquête parlementaire (CEP) dans l'histoire du parlement communal de Zurich afin d'examiner les reproches faits par Meier. Le 12 janvier 1968, le procureur de district Rudolf Gerber (qui sera ultérieurement procureur fédéral sous Kopp) engage l'enquête pénale contre le chef de la brigade criminelle, Hubatka; le 14 mars, celle-ci est suspendue par le procureur cantonal, Oskar Birch. Le 3 juillet, quatre jours après les émeutes du Globus, le parlement prend connaissance du rapport de la CEP sur l'affaire Meier 19 sans lui donner de suite. Le 18 septembre 1969, dans le cadre d'une conférence de presse, Meier 19 accuse le chef de la criminelle, Hubatka, d'être le voleur de paies. Le 7 avril 1971, Meier 19 obtient l'accès au dossier du vol de paies et découvre le faux alibi du chef de la criminelle. Le 18 août 1972, Meier 19 diffuse un tract qui lui vaut une condamnation pour diffamation dans plusieurs instances: d'abord, le 6 septembre 1973 le tribunal de district le condamne à cinq mois de prison ferme, puis, le 21 juillet 1974, la cour des assises prononce une peine de six mois de prison ferme et enfin, dans la dernière procédure de recours zurichoise, le même tribunal le condamne à trois mois de prison avec sursis. Sur cette peine, sept jours sont exécutés à la prison du district d'Uster, du 29 novembre au 6 décembre 67. La même année, l'épouse de Meier 19 demande et obtient le divorce. Le livre de Paul Bösch sur Meier 19 paraît en 1997.

Doris Kürsteiner,

née en 1955, fille de Meier 19, aujourd'hui enseignante dans le canton de Zurich.

Paul Bösch,

auteur du livre „Meier 19“, paru en 1997 aux éditions Limmat Verlag, Zurich. Bösch est né en 1946 à Zurich, il a fait des études de langue et d'histoire à l'Université de Zurich. Depuis 1982, il est rédacteur du „Tages-Anzeiger“. Il a fait des recherches sur Meier 19 et, avant la parution du livre, publié plusieurs articles à son sujet, entre autres un portrait exhaustif dans „Magazin“.

Daniela Lager,

animatrice TV bien connue, d'abord chez Tele 24, puis pour la fenêtre suisse de RTL/PRO7 jusqu'à la fermeture de cette dernière. Aujourd'hui, elle présente le télé-journal à la télévision suisse allemande DRS.

Josef Harder,

était pendant des années ingénieur de la société de coffres-forts Kaba (Kassen-Bauer), qui avait fourni et installé en début du siècle le coffre-fort pillé. Aujourd'hui, Josef Harder est à la retraite et tient les archives de la société Kaba.

Alfred Messerli,

journaliste et conseiller municipal socialiste de 1958 à 1974. Il a publié de nombreux articles sur Meier 19 et le vol de paies. Pendant l'été chaud de 1968, il a été président du parlement de la ville.

Roland Gretler,

né à St-Gall, Zurichois d'adoption, il a construit le „ Panoptikum für Sozialgeschichte“, les archives les plus importantes du mouvement ouvrier en Suisse. Gretler était militant au sein du mouvement de la jeunesse des années 60 et cofondateur de la jeune section antiautoritaire du Parti du travail, exclue par la suite du parti.

Arnold Winkler,

aujourd'hui nonagénaire, était pendant des décennies le secrétaire du commando de la police municipale de Zurich, à la fin sous le Dr Rolf Bertschi.

Werner Strebel,

le plus jeune conseiller municipal de l'Alliance des indépendants en 1968, il a fait de nombreuses interventions parlementaires au sujet du vol de paies. Par ailleurs, il était président de «Aktion für Sauberkeit in Stadtpolizei und Verwaltung» (action pour la propreté au sein de la police municipale et de l'administration). Il a été condamné dans le cadre des émeutes du Globus pour avoir prétendument appelé à la violence.

Gertrud Heinzelmann,

avocate, docteur en droit, responsable du bureau contre l'arbitraire institutionnel de la Coopérative Migros. En publiant un article sur l'arbitraire policier en 1967, elle a mis en branle l'affaire Meier 19. Gertrud Heinzelmann était l'une des féministes suisses les plus éminentes. Elle est morte pendant la production du film à l'âge de 85 ans.

Alfred Wendel,

ancien policier municipal et important témoin oculaire dans l'affaire Meier 19. Le soir du 26 mars, entre 19 et 20 heures, il a vu le Dr Walter Hubatka, chef de la brigade criminelle, à plusieurs reprises en proximité du coffre-fort. En remplissant le questionnaire remis à tous les membres de la police municipale, Hubatka a nié cette présence. Wendel a été interrogé à ce sujet, mais le procès-verbal a disparu.

Silvio R. Baviera,

écrivain et galeriste, victime de violences policières en 1968 lors des émeutes du Globus. Il a vu ce qui se passait dans les souterrains du Globus où les jeunes avaient été amenés après leur arrestation et tabassés.

Peter Spring,

chef du téléjournal de la télévision alémanique DRS. En 1968, il était étudiant et militait au sein du mouvement des jeunes de l'époque. Pour lui, la rencontre avec le Dr Walter Hubatka, chef de la brigade criminelle, dans les souterrains du Globus était une leçon pour sa future vie professionnelle.

Esther Burkhardt Modena,

Dr phil., enseignante, féministe et militante au sein du mouvement des jeunes. Elle a étudié l'histoire à l'Université de Zurich et à l'époque des émeutes de 68, elle a rédigé un travail scientifique sur le fascisme. Aujourd'hui, elle vit toujours dans l'une des plus anciennes communautés zurichoises à la campagne.

Verena Voiret,

artiste et enseignante ; avec d'autres jeunes femmes, elle a provoqué en 1967 l'interdiction d'accès aux porteuses de minijupes à l'Odeon, célèbre café zurichois, rendez-vous traditionnel des milieux de la culture.

Rodolphe Widmer,

licencié en sciences économiques, ancien collaborateur scientifique de la Banque nationale suisse ; pendant longtemps, il était le compagnon de lutte de Meier et, en tant que tel, l'homme mystérieux dans les coulisses de l'affaire Meier 19, jusqu'à sa dénonciation par la NZZ.

Ernst Bieri,

Dr. en droit, né en 1920, études de théologie; de 1966 à 1970, représentant du Parti radical au sein du conseil administratif (chef du département des finances de la ville de Zurich). En 1971, il est devenu associé de la banque Julius Bär & Co. Il voulait du bien à Meier 19 en lui proposant une rente invalidité à vie à condition que celui-ci arrête enfin de dénigrer les autorités et leurs représentants dans le contexte du vol de paies.